

Conditions de travail et effectifs de Pôle-Emploi : Les « oubliés » du plan Rebsamen !

Les chiffres portant sur le nombre de personnes sans emploi depuis au moins un an, le SNU-POLE EMPLOI les connaît et les rappelle de façon systématique depuis l'envolée de la courbe du chômage démarrée en 2008.

Selon les chiffres officiels publiés en Janvier 2015, le nombre de demandeurs d'emplois sans activité ou avec une activité réduite et inscrits depuis plus d'un an a augmenté de 9,7% en 2014, pour atteindre 2.254.600 en France métropolitaine, 2.417.100 avec les départements d'outre-mer. La situation est donc alarmante et appelle à notre sens à de l'audace et des choix en matière de droits des chômeurs et de nouveaux moyens pour Pôle-Emploi.

Si les annonces du Ministre apparaissent aller dans le bon sens notamment en prenant en compte les besoins des chômeurs en matière sociale, en souhaitant installer un accompagnement spécifique pour ces publics, ou bien encore en abondant le Compte Personnel Formation des demandeurs d'emploi concernés, le SNU PE constate que ces annonces du Ministre ne prennent pas en compte les moyens nécessaires pour mettre en œuvre ce plan.

A iso-moyen, comment les conseillers et les conseillères de PE, déjà surchargés de travail, pourront ils mettre en œuvre ces mesures de façon efficace et personnalisée ? Sans renforcer les effectifs de Pôle-Emploi comment les demandeurs d'emploi concernés pourront-ils accéder rapidement à ces dispositifs ? Sans renforcer les effectifs de Pôle-Emploi, comment prospecter les entreprises pour connaître leurs besoins de recrutement et ainsi faciliter le retour à l'emploi de nos usager-es ?

Le SNU-PE appelle le gouvernement à maintenir son plan et pour le rendre réalisable, à engager tous les moyens à sa disposition pour renforcer les effectifs de PE. Il y a urgence alors que la Direction Générale pour faire face aux charges de travail, engage une série de réorganisations massives du travail des conseillers en décidant, par exemple, que d'ici la fin du premier semestre 2015, les horaires d'ouverture au public des agences de Pôle Emploi seront réduits alors que leur accès aujourd'hui est garanti 35h chaque semaine. Que dire de la décision de privatiser l'inscription des chômeurs en externalisant pour 9 millions d'euros annuels, le traitement des demandes d'inscriptions au 3949 ?.

Face à ce type de mesures qui consacre la gestion de la pénurie au détriment d'une politique d'augmentation des effectifs de Pôle Emploi, c'est l'accessibilité, la gratuité et la proximité du service public de l'emploi qui sont menacées.

Le SNU-PE demande au Ministre de surseoir à ces réorganisations et d'ouvrir enfin, le dialogue pour négocier les moyens nécessaires dont a besoin Pôle-Emploi pour faire face à ses missions.

Paris, le 09 Février 2015

Contacts Presse :

Mr Steyger Jean-Charles 0662740971

Me Pronost Colette 0687455483